



**SECRETARIAT TECHNIQUE A LA COORDINATION**

**PROJET DE COHESION SOCIALE DES REGIONS NORD DU GOLFE DE GUINEE (COSO)  
P175043**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES SUPERVISEURS  
COMMUNAUX ET DES FACILITATEURS COMMUNAUTAIRES DU PROJET COSO**

**I. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République du Bénin a opté pour une nouvelle opération sur la cohésion sociale, avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), qui regroupe le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Il est placé sous la tutelle du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

Ce projet, dont l'objectif de développement est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques est en lien avec les objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 relatifs aux axes : a) développer un capital humain sain, compétent et compétitif; b) accroître durablement la productivité et la compétitivité économiques; c) assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles de développement régionaux; et d) consolider l'État de droit et la bonne gouvernance. Le projet s'inscrit également dans la perspective de l'atteinte des objectifs du Programme d'Action du Gouvernement (2021-2026) à travers ses trois piliers : a) renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; b) poursuivre la transformation structurelle de l'économie ; et c) accroître durablement le bien-être social des populations.

La phase actuelle du projet a une durée de cinq (05) ans et sera mis en œuvre à travers cinq (5) composantes à savoir : Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés, Composante 2 : Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes, Composante 3 : Plateforme de coordination régionale et dialogue, Composante 4 : Gestion de projet et Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence.

La gestion du projet est assurée par le Secrétariat Technique à la Coordination du Projet de Cohésion Sociale (SETCO) composé d'un personnel de plusieurs compétences et spécialités et comprend deux (02) Unités Régionales pour le Borgou-Alibori et l'Atacora-Donga.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu le déploiement de Superviseurs Communaux et de Facilitateurs Communautaires pour la mise en œuvre des activités dans chacune des Communes et pour l'accompagnement des Communautés des Arrondissements ciblés.

Le Coordonnateur du COSO, lance le présent avis de recrutement en vue de la sélection de Superviseurs Communaux à raison d'un superviseur par Commune d'intervention du Projet et de Facilitateurs Communautaires à raison de deux facilitateurs par arrondissement d'intervention du Projet devant accompagner les communautés bénéficiaires dans les communes d'intervention du projet. Il s'agit de :

1. Vingt-sept (27) Superviseurs Communaux du projet COSO ;
2. Quatre-vingt-trois (83) Facilitateurs Communautaires du projet COSO.

# I. VINGT-SEPT (27) SUPERVISEURS COMMUNAUX DU PROJET COSO

## PRINCIPALES RESPONSABILITES ET TACHES

### Responsabilités

Le Superviseur Communal a pour rôle la supervision du processus de renforcement des capacités et d'assistance technique des Communautés des Arrondissements ciblés à participer à la gestion des cycles des investissements financés par le projet COSO qu'elles ont initiés au cours des phases : a) d'information/mobilisation sociale inclusive, b) de diagnostic/identification des besoins, c) de priorisation/planification du développement local ; et d) à les responsabiliser dans leur exécution selon l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC).

De façon spécifique, il s'agit de :

- Assurer et contribuer à l'application de l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans la mise en œuvre des activités et investissements des Composantes 1 et 2 du projet dans la Commune,
- superviser l'animation et la mobilisation sociale des Communautés dans les Arrondissements ciblés par les Facilitateurs Communautaires aux différentes phases de mise en œuvre du/des cycle(s) d'investissements,
- jouer le rôle d'interface de facilitation avec les parties prenantes, acteurs institutionnels et opérationnels du projet dans la Commune,
- assurer la documentation du processus d'accompagnement des Communautés bénéficiaires du projet dans la Commune.

### Tâches

Les principales tâches du Superviseur Communal sont :

- assister les Conseils Communaux et Municipaux dans l'information et la communication des activités du projet dans la Commune,
- participer au processus de mobilisation sociale inclusive des différentes Communautés bénéficiaires sur les activités du projet, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et autres groupes marginalisés,
- assurer le renforcement des capacités et le coaching « sur le tas » des Facilitateurs Communautaires (FC) de la Commune,
- appuyer l'implémentation du processus de renforcement des compétences des Communautés ciblées et les Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC),
- superviser la mise en place des Associations de Développement Villageois ou de Quartier (ADV/ADQ) et des différents organes de gestion dans les Communautés bénéficiaires de la Commune,
- appuyer la reconnaissance des ADV/ADQ par les Autorités Communales et préfectorales,
- assister les Facilitateurs Communautaires d'animer le processus d'identification des besoins prioritaires et d'élaboration des Plans de Développement Villageois (PDV) dans les Communautés ciblées, y compris l'intégration des aspects de changement climatique, selon le processus DCC et conformément à toutes les directives expliquées dans le manuel d'exécution,
- assurer le processus de priorisation des besoins des Communautés au niveau "Arrondissement" et d'élaboration des Plans de Développement d'Arrondissement (PDA) dans les Arrondissements de sa compétence, y compris l'intégration des aspects de changement climatique,

- superviser la mise en place et l'implémentation des outils/instruments de mesures de sauvegarde environnementale et sociale notamment le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Plan d'Action de Réinstallation (PAR), Mécanisme de Gestion des Plaintes dans le cadre des investissements identifiés,
- faciliter l'exécution des études et analyses environnementales et sociales,
- superviser le déploiement et l'utilisation du eMGP, application numérique DCC et des dispositif de prise en compte des mesures d'atténuation des changements climatiques, du genre, des risques liés à la Fragilité, Conflit et Violence (FCV), prévention des violences sexistes (Violences Basées sur le Genre : VBG), d'Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel ((AES/HS) dans les Communautés ciblées,
- superviser l'accompagnement des différents organes des ADV/ADQ de la Commune mises en place dans l'élaboration et l'utilisation des outils/instruments de gestion du/des cycle(s) des investissements à savoir : a) Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté ; b) Dossiers de Sous-Projets Communautaires (DSPC), et tous outils/instruments conformément aux normes fixées dans le Manuel d'Opérations et de procédures du projet COSO,
- assister les différentes structures compétentes dans la validation du/des cycle(s) des investissements prioritaires retenus au niveau communal,
- collaborer avec l'Unité Régionale du projet à l'intégration des Plans de Développement Villageois (PDV) et Plans de Développement d'Arrondissement (PDA) aux Plans Annuels d'Investissement (PAI) de la Commune,
- assister les Communautés ciblées bénéficiaires à la réalisation et la gestion du/des cycle(s) des investissements prioritaires retenus et approuvés jusqu'à la clôture des Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté,
- participer aux réunions techniques et missions de supervision organisées dans le cadre du projet COSO, conformément aux dispositions du Manuel d'Opérations et de procédures du projet,
- élaborer les rapports techniques et spécifiques liés à son cahier de charge,
- contribuer au processus de documentation et d'archivage des informations, au partage des bonnes pratiques et leçons apprises issues de la mise en oeuvre du/des cycle(s) d'investissement dans les Communautés ciblées de la Commune.

## **EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU/DE LA SUPERVISEUR /E COMMUNAL**

L'évaluation de la performance du/de la Superviseur Communal est faite entre autres sur la base des critères ci-après :

- le niveau de participation inclusive et effective des Communautés et d'appropriation des principes, méthodes et outils/instruments de l'approche du DCC par les Communautés des Arrondissements ciblés, notamment des étapes des phases de gestion des cycles d'investissements,
- la performance des Facilitateurs Communautaires affectés sous sa supervision et la réalisation en temps voulu des tâches liées au cycle d'investissement,
- la pertinence de besoins prioritaires identifiés pour les investissements de la composante 1 du projet en lien avec les domaines et secteurs d'intervention du projet et leur intégration dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI) de la Commune,
- la prise en compte dans les activités du projet des mesures d'atténuation des changements climatiques, du genre, des risques liés à la Fragilité, Conflit et Violence

(FCV), prévention des violences sexistes (Violences Basées sur le Genre : VBG), d'Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel ((AES/HS) dans les Communautés ciblées,

- la mise en œuvre réussie des sous-projets par la Communauté ;
- la performance de la Commune en matière de gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

## **DIPLOME ET EXPERIENCES**

### **Qualifications et expériences**

Le/la candidat (e) au poste de Superviseur Communal doit remplir et prouver les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins équivalent au niveau BAC + 3 en sciences sociales, sciences agronomiques, génie rural, développement communautaire, ingénierie de formation, gestion des projets de développement, communication ou domaines équivalents,
- justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience en animation, facilitation, intermédiation sociale et gestion de cycles d'investissement des organisations communautaires de base dans un projet/programme de développement local, Organisations Non Gouvernementales (ONG), ou Organisations Socio-Professionnelles/Groupes d'Intérêt Économique (GIE),
- avoir d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans dans le domaine de la décentralisation et du développement local au Bénin et de mise en œuvre des Plans de Développement Communal (PDC),
- avoir expérience prouvée des techniques d'animation ou formation des groupes d'adultes,
- avoir une connaissance de l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans un contexte de décentralisation serait un atout, maîtriser l'outil informatique, notamment Word, Excel, Powerpoint, Internet etc.

### **Aptitudes**

Le candidat au poste de Facilitateur Communal doit avoir les aptitudes ci-après :

- avoir une maîtrise des techniques d'animation des groupes d'adultes, des outils de diagnostic, planification participative, suivi de la mise en œuvre et évaluation des actions/activités communautaires,
- Excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, et capacité à travailler en équipe et à bien travailler avec les autres, y compris les membres de la communauté, les autres parties prenantes, et les membres de l'équipe du projet,
- avoir une grande capacité de communication écrite et orale en français,
- avoir une parfaite maîtrise d'au moins une (01) des langues dominantes des Communes/Communautés à couvrir. La connaissance de plusieurs langues du milieu serait un atout. être natif de la région est un atout,
- être d'une bonne moralité,
- avoir une grande motivation et un engagement pour traduire en résultats concrets les objectifs du projet COSO.



## II. QUATRE VINGT TROIS (83) FACILITATEURS COMMUNAUTAIRES DU PROJET COSO

### PRINCIPALES RESPONSABILITES ET TACHES

#### Responsabilités

Le Facilitateur Communautaire a pour rôle l'accompagnement des communautés et des Arrondissements ciblés à participer à la mise en œuvre des cycles des investissements financés par le projet COSO au cours des phases : a) d'information/mobilisation sociale inclusive, b) de diagnostic/identification des besoins c) de priorisation/planification du développement local ; et (d) à les responsabiliser dans leur exécution selon l'approche DCC.

De façon spécifique, il s'agit de :

- assurer à l'application de l'approche DCC dans la mise en œuvre des activités et investissements des Composantes 1 et 2 du projet dans le/les Arrondissement (s),
- assurer en collaboration des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC), qui sont des bénévoles au niveau de la communauté qui assurent le lien entre la communauté et le FC et FT, l'animation, la mobilisation et le renforcement des capacités des Communautés dans de son/ses Arrondissements d'intervention,
- soutenir le Superviseur Communal dans son rôle d'interface de facilitation entre les différentes parties prenantes du projet dans les Arrondissements,
- assurer la documentation du processus d'accompagnement des Communautés bénéficiaires du projet de son portefeuille y compris à travers l'application DCC et l'eMGP.

#### Tâches

Les principales tâches du Facilitateur Communautaire :

- assurer que les Communautés, les Élus Locaux et acteurs du projet aux niveaux communautaires et arrondissements sont bien informés et sensibiliser sur tous les processus et activités du projet,
- assurer en collaboration avec des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) la mobilisation et participation sociale inclusive des différents membres des Communautés bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et d'autres groupes marginalisés,
- assurer le renforcement des compétences des Communautés ciblées et des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC), à la fois par des sessions de formation formelles et également par un coaching « sur le tas » dans les villages pour accompagner les membres et les communautés alors qu'ils « apprennent en faisant »,
- faciliter la mise en place des Associations de Développement Villageois ou de Quartier (ADV/ADQ) et leurs différents organes de gestion dans les Communautés bénéficiaires,
- appuyer en collaboration avec le Superviseur Communal (SC) la reconnaissance des ADV/ADQ par les Autorités Communales et préfectorales,
- faciliter le processus d'identification des besoins prioritaires et l'élaboration des Plans de Développement Villageois (PDV) dans les Communautés, y compris l'intégration des aspects de changement climatique, selon le processus DCC et conformément à toutes les directives expliquées dans le manuel d'exécution,
- soutenir les représentants des Communautés ciblées au processus d'identification des besoins prioritaires et d'élaboration des Plans de Développement des Arrondissements (PDA) ciblés,

- accompagner les communautés dans l'observance des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la mise en place et l'implémentation des outils/instruments notamment le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre des investissements identifiés, la prévention de violences basées sur le genre et l'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel,
- faciliter l'exécution des études et analyses environnementales et sociales dans les Communautés ciblées,
- assurer la mise en place et la formation des comités des gestions des plaintes dans les villages et le déploiement et l'utilisation du eMGP,
- utiliser l'application numérique DCC afin de réaliser leurs tâches liées au cycle d'investissement et de fournir des preuves pertinentes de leur réalisation.
- faciliter dans les Communautés de son portefeuille l'élaboration et l'utilisation des outils/instruments de gestion du/des cycle(s) des investissements à savoir : a) Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté ; b) Dossiers de Sous-Projets Communautaires (DSPC), et tous outils/instruments conformément aux normes fixées dans le Manuel d'Opérations et de procédures du projet COSO,
- assister les ADV/ADQ, leurs différents organes de gestion et les diverses structures aux niveaux village, arrondissement et communal à la validation du/des cycle(s) des investissements prioritaires retenus,
- assister les ADV/ADQ dans le processus de passation des marchés communautaires et dans la gestion financière et comptable des activités des sous projets,
- collaborer avec le Superviseur Communal dans le processus d'intégration des Plans de Développement Villageois (PDV) des Communautés ciblées et Plans de Développement d'Arrondissement (PDA) aux Plans Annuels d'Investissement (PAI) de la Commune,
- suivre aux côtés des Communautés bénéficiaires à la réalisation et la gestion du/des cycle(s) des investissements prioritaires retenus et approuvés jusqu'à la clôture des Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté,
- participer aux réunions techniques et missions de supervision organisées dans le cadre du projet COSO, conformément aux dispositions du Manuel d'Opérations et de procédures du projet,
- contribuer au processus de documents et d'archivage des informations relatives à la mise en œuvre des activités du projet dans les Communautés ciblées de la Commune,
- élaborer les rapports techniques et spécifiques liés à son cahier de charge,
- contribuer au processus de documentation et d'archivage des informations, au partage des bonnes pratiques et leçons apprises issues de la mise en œuvre du/des cycle(s) d'investissements dans les Communautés ciblées de la Commune.

## **EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU/DE LA FAICILATEUR/TRICE COMMUNAUTAIRE**

L'évaluation de la performance du/de la Facilitateur Communautaire est faite entre autres sur la base des critères ci-après :

- le niveau et la qualité de participation inclusive et effective des Communautés et d'appropriation des principes, méthodes et outils/instruments de l'approche du DCC par les Communautés ciblées, notamment des étapes des phases de gestion des cycles d'investissements,



- la pertinence de besoins prioritaires identifiés par les Communautés pour les investissements de la composante 1 du projet en lien avec les domaines et secteurs d'intervention du projet et leur intégration dans le Plan Annuel d'Investissement de la Commune,
- l'intégration effective des considérations liées au changement climatique, du genre, et l'inclusion sociale,
- la mise en œuvre réussie des sous-projets par la communauté,
- la performance de la Commune en matière de gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

## **DIPLOME ET EXPERIENCES**

### **Qualifications et expériences**

Le candidat au poste de Facilitateur Communautaire doit remplir et prouver les conditions suivantes :

- être titulaire au moins d'un Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent,
- justifier d'au moins trois (03) années d'expérience en animation, facilitation, intermédiation sociale et gestion de cycles d'investissements des organisations communautaires de base dans un projet/programme de développement local, Organisations Non Gouvernementales (ONG), ou Organisations Socio-Professionnelles/Groupes d'Intérêt Économique (GIE),
- avoir conduit au moins une (01) mission similaire au cours des cinq (05) dernières années,
- avoir une connaissance des concepts clés tels que le développement communautaire participatif et l'inclusion sociale, ou l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans un contexte de décentralisation,
- avoir expérience prouvée des techniques d'animation ou formation des groupes d'adultes,
- avoir connaissance des outils de diagnostic, planification participative, suivi de la mise en œuvre et évaluation des actions/activités communautaires.

### **Aptitudes**

Le candidat au poste de Facilitateur Communautaire doit avoir les aptitudes ci-après :

- avoir d'excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, et capacité à travailler en équipe, notamment en binôme avec des personnes de profil différent, et à bien travailler avec les autres, y compris les membres de la communauté, les autres parties prenantes, et les membres de l'équipe du projet,
- avoir une grande capacité de communication écrite et orale en français,
- avoir une parfaite maîtrise d'au moins une (01) des langues dominantes Communautés à couvrir. La connaissance de plusieurs langues du milieu serait un atout ; être natif de la région est un plus,
- avoir une connaissance dans l'utilisation des applications pour smartphone serait un atout,
- être d'une bonne moralité,
- avoir une grande motivation et un engagement pour traduire en résultats concrets les objectifs du projet COSO.

## IV- DUREE, CONDITIONS D'EMPLOI ET DOSSIER DE CANDIDATURE POUR TOUS LES POSTES

### DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat sera de **deux (02) ans**, renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et des besoins opérationnels et ce jusqu'à la fin du projet, après une période probatoire de six (6) mois au cours de la première année.

### LOCALISATION DU POSTE

Le poste de Superviseur Communal est basé dans les locaux de la Mairie avec de fréquents déplacements sur le territoire de la Commune d'affectation.

Le poste de Facilitateur Communautaire est basé sur le territoire des Arrondissements de la Commune d'affectation.

### CONDITIONS D'EMPLOI

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

### CONFLIT D'INTERET

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt, c'est-à-dire ne pas être propriétaire ou être partie prenante dans des entreprises susceptibles d'être intéressées par les appels d'offres et les consultations qui résulteront des contrats financés par le Projet.

### COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidat (e)s intéressé (e)s par cette offre devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- une lettre de motivation signée du/de la candidat (e), adressée au Coordonnateur du Projet/ le Secrétariat Technique à la Coordination du Projet de Cohésion Sociale (SETCO) et **précisant dans l'ordre de priorité la ou les Commune (s) de son choix**,
- une photocopie d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois,
- un Curriculum Vitae (CV) détaillé et présentant au mieux l'expérience du (de la) candidat (e) pour la fonction avec des références précises,
- les copies légalisées des attestations de travail, certificats de formation ou autres pour les déclarations figurant dans le CV,
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes requis.

Par ailleurs, un candidat au poste de Superviseur Communal peut manifester son intérêt pour la ou les Communes de son choix et devra préciser les Communes choisies par ordre **de préférence dans l'objet de sa lettre de motivation (au moins 3 choix)**. Un seul candidat sera sélectionné et retenu par commune pour le poste de Superviseur Communal.

Pour le au poste de Facilitateur Communautaire, un candidat peut manifester son intérêt pour un ou plusieurs arrondissements de son choix et devra les préciser par ordre **de préférence dans l'objet de sa lettre de motivation (au moins 3 choix)**.

### **DEPOT DE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature devront être soumis en version papier et par email.

Les dossiers de candidature (un original et deux copies) devront être présentés comme suit :

- l'une en version physique sous plis fermé, à déposer au secrétariat du Projet COSO sis au quartier "**Les Cocotiers**", **Parcelle, Lot 665, Rue 12.253, Porte 13, Cotonou, Bénin** ; ou b) au niveau des **bureaux des Préfectures de Parakou ou de Natitingou**;
- l'autre en version numérique (à transmettre par mail à l'adresse suivante : **setco.coso@presidence.bj**)

Les deux versions devront porter la mention « **Confidentiel – Candidature au poste de ..... du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)** » et parvenir au plus tard le **14 novembre 2022**.

### **SELECTION**

Le processus de sélection se fera en trois (3) étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude de dossiers en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission ;
- la sélection du candidat qui interviendra après un entretien avec les candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque mondiale ;
- la négociation du contrat de travail avec le/la candidat (e) retenu (e) à l'issue de l'interview.

Le SETCO se réserve le droit de ne pas donner suite à l'avis de recrutement, sans préjudice aucun. **Les femmes sont fortement encouragées à postuler.**

**NB** : Seuls (es) les candidats (es) présélectionnés (es) seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés.

L'organisation des entrevues tiendra également compte du contexte actuel de crise sanitaire résultant de la pandémie de la COVID-19, notamment le déroulement des entrevues en salle en utilisant les mesures édictées par le gouvernement béninois encore en vigueur (mesures barrières de prévention, bonnes pratiques OMS, etc.).

Fait à Cotonou, le 28 octobre 2022

Dr Adamou MAMA SAMBO

